



Pour le compte du service Assainissement
Communauté Communes des Monts du Lyonnais
Château de Pluvy
69590 POMEYS
Tél. 04 78 44 37 50

DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

• DEMANDEUR :

Date de ma demande : / / .

Mme M

NOM et prénom du propriétaire :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel :

• LIEU D'INTERVENTION :

Référence du permis de construire : n° :

Date de délivrance : / / (joindre une copie de l'arrêté)

Parcelle : Lotissement : Lot n° :

Surface de plancher :

Adresse :

Code postal : Commune :

• BRANCHEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT :

Période d'intervention envisagée :

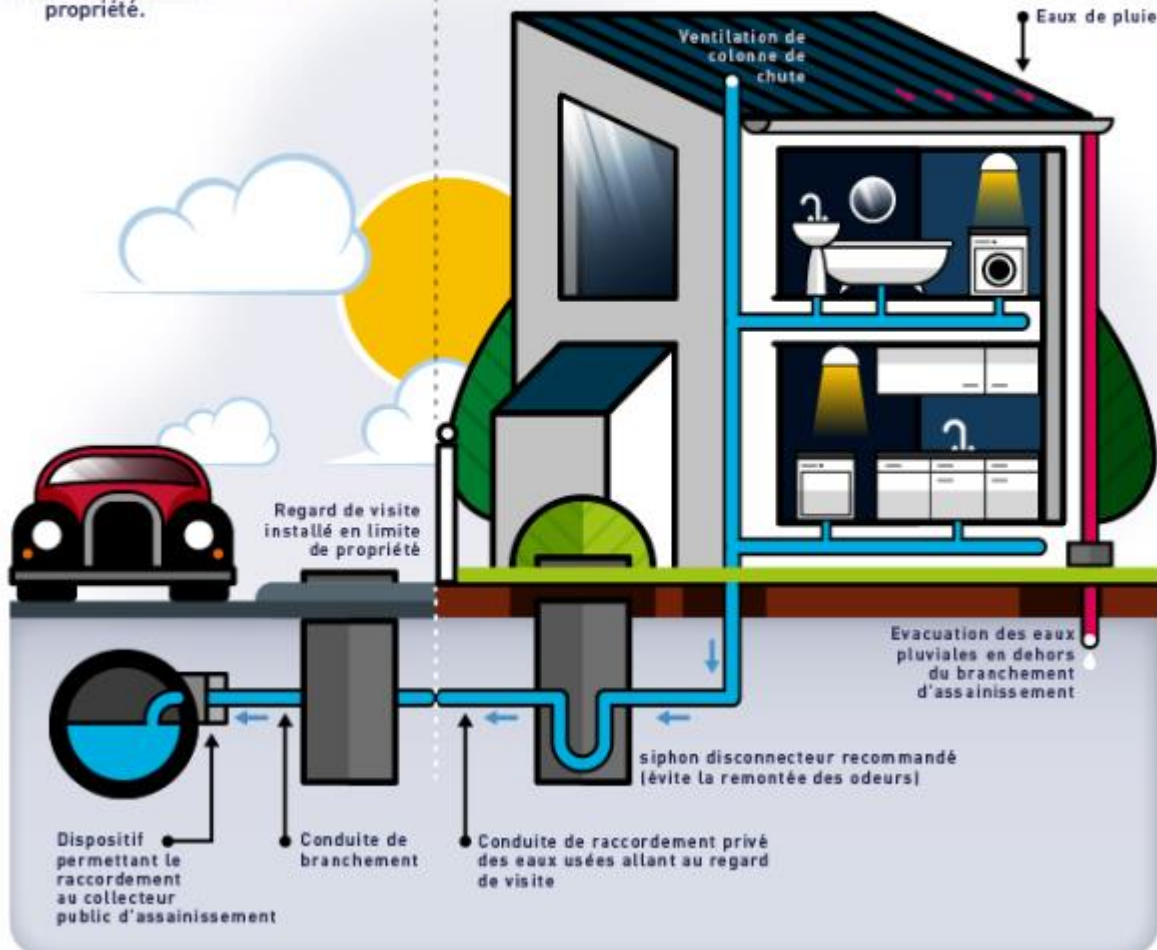
(La demande doit être établie 2 mois minimum avant la date souhaitée de réalisation des travaux)

en domaine public

Nous réalisons les travaux de branchement partant du collecteur public des eaux usées jusqu'au regard de visite, posé en limite de propriété.

en domaine privé

Vous faites réaliser par l'entreprise de votre choix le branchement depuis votre habitation jusqu'au regard de visite.



• NATURE DE LA CONSTRUCTION :

Particulier : Habitation individuelle Habitation collective : nombre de logements :

Professionnel :
Précisez votre activité :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Restaurateur * | <input type="checkbox"/> Enseignement, accueil d'enfants * |
| <input type="checkbox"/> Commerce (hors métiers de bouche) | <input type="checkbox"/> Camping * |
| <input type="checkbox"/> Commerce (métiers de bouche) * | <input type="checkbox"/> Etablissement de loisirs, bars,... * |
| <input type="checkbox"/> Hôtellerie/ Chambre d'hôtes* | <input type="checkbox"/> Pressing, laverie |
| <input type="checkbox"/> Activité administrative | <input type="checkbox"/> Autre : |

***Précisez selon le cas :**
Nombre de repas par jour : Nombre de WC/urinoirs : Nombre d'élèves ou d'hôtes :

● TYPE D'INTERVENTION :

Le demandeur sollicite le raccordement :

- des **eaux usées domestiques**
- des **eaux usées autres que domestiques**
- des **eaux pluviales**

● ASPECTS TECHNIQUES ET FINANCIERS :

Le demandeur sollicite :

- le raccordement sur le réseau public d'assainissement avec la pose de boîtes de branchement** au droit de sa propriété,
- l'utilisation des boîtes de branchement déjà existantes** (PA ou PC groupé). Le raccordement sera vérifié par un technicien de SUEZ EAU FRANCE.

Les frais de raccordement comprennent, selon le cas, deux types de frais que le demandeur s'engage à prendre en charge selon les conditions qui lui seront précisées :

- Les frais de réalisation du branchement assainissement (travaux de raccordement)
- La participation pour le financement de l'assainissement collectif (Article L1331-7 et 1331-7-1 du Code de la santé publique) aux conditions financières fixées par la collectivité.

La redevance d'assainissement est due dès lors que l'immeuble est raccordé ou raccordable au réseau public d'assainissement.

● PIECES A JOINDRE A LA PRESENTE DEMANDE:

A NOTER : l'instruction de votre demande se fera uniquement à réception de l'ensemble des pièces demandées.

Le présent document est à retourner dûment complété et accompagné des pièces suivantes :

- le plan de situation de l'immeuble (échelle 1/500^{ème} ou 1/1000^{ème}),
- le plan de masse indiquant l'emplacement du/des raccordements souhaités,
- une copie de l'arrêté du permis de construire,
- le mode de gestion des eaux pluviales à la parcelle.

La première solution recherchée pour l'évacuation des eaux pluviales doit être l'infiltration sur parcelle. Dans le cas où l'infiltration est impossible, le raccordement au réseau des eaux pluviales ne pourra être effectué qu'après mise en place d'un dispositif limitant le débit selon la norme NF EN752-2.

Traitement des eaux pluviales à la parcelle : Cuve de rétention, capacité en m³ :..... Puits d'infiltration

Autre :

(un plan de masse de l'installation et une notice de dimensionnement devront être transmises)

• **Obligations :**

En tant que futur usager du service assainissement, vous serez tenu de respecter les obligations suivantes :

Contrôle de la conformité de votre raccordement

Lors de la mise en service de votre installation, vous serez tenu de prendre contact avec notre délégataire, SUEZ Eau France pour que la conformité en matière de travaux et de rejet soit vérifiée.

Exécution du branchement

Les installations privées devront être séparatives sur la parcelle, c'est-à-dire comporter deux conduits distincts pour les eaux usées et les eaux pluviales.

Conditions de déversement des eaux usées

Le déversement des eaux usées autre que domestiques devra, conformément à l'article L1331-10 du Code de la santé publique, être expressément autorisé par la collectivité et, le cas échéant, être précédé d'un prétraitement adéquat (débourbeur, séparateur à graisse, à féculés ou à hydrocarbures, dégrilleur...).

Responsabilité en cas de non-conformité du branchement ou de l'utilisation des installations

Si le propriétaire ne se conforme pas aux prescriptions du règlement d'assainissement de la Communauté de Commune, il sera entièrement responsable du mauvais fonctionnement de son installation et encourt des poursuites de mise en conformité inscrites dans le règlement.

Je déclare accepter les conditions concernant la réalisation et le coût des branchements sur le domaine public et m'engage à respecter en tous points le règlement d'assainissement en vigueur dont je reconnais avoir reçu un exemplaire.

Le : à :

Signature du propriétaire

La demande de branchement est à renvoyer au service assainissement de la Communauté de Communes des Mont du Lyonnais :

**CCMDL service assainissement Château de Pluvy 69590 Saint Symphorien sur Coise
04 78 44 37 50**

Cadre réservé au service assainissement

Avis favorable Avis favorable avec réserves Avis défavorable

Observations particulières :

.....
.....
.....